



Direction de l'Information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa Canada

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 51

22 décembre 1971

### POINT DE VUE DU CANADA SUR LES PROPOSITIONS DE RÈGLEMENT EN RHODÉSIE

*Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la Chambre des communes le 1er décembre:*

Le 24 novembre, le Gouvernement britannique annonçait des propositions pour le règlement de la position constitutionnelle de la Rhodésie.

La Chambre connaît déjà les principaux éléments de ces propositions, dont certaines clauses portent sur le droit de vote et la structure du corps législatif devant donner aux Africains une influence politique croissante, dispositions qui tendent à réduire la discrimination raciale et comprennent une justiciable Déclaration des Droits, un vaste programme de développement et un test d'acceptabilité devant être dirigé par une commission que le Gouvernement britannique nommera à cet égard.

A toutes fins utiles, je communique à la Chambre le Livre blanc britannique contenant ces propositions, qui sont complexes et portent sur de nombreuses procédures interdépendantes à compléter avant qu'un règlement puisse être assuré.

Dès le commencement, le Canada a maintenu que

la solution à apporter en Rhodésie était une constitution prévoyant l'élection prochaine d'un gouvernement qui représente les divers éléments du peuple rhodésien, en grande majorité de race noire. Les dispositions constitutionnelles qui ont été annoncées sont très en arrière de cet objectif. La durée de la transition vers un gouvernement de la majorité n'est pas précisée et les moyens d'effectuer ce passage sont d'une haute complexité. Vu les difficultés qui ont surgi dans la voie de l'application de dispositions constitutionnelles complexes en Rhodésie et dans d'autres parties du monde, on éprouve inévitablement certaines préoccupations quant à la manière dont ces arrangements seront mis en oeuvre. Beaucoup dépendra de la bonne volonté et de la coopération de toutes les parties en cause, qualités qui n'ont pas toujours été évidentes ces dernières années dans le comportement du régime rhodésien.

#### POUR UN NOUVEAU POINT DE DÉPART

Lorsque j'ai visité l'Afrique en mars dernier, j'ai été frappé par les deux évolutions dramatiques qui se déroulent de nos jours sur ce continent. L'Afrique australe est le lieu où se joue l'une des scènes les plus critiques de la recherche mondiale de l'égalité raciale et de la dignité humaine, et le lieu où certains pays européens ont atteint la phase finale de liquidation de leur empire colonial.

Ces deux processus se conjuguent en Rhodésie. En cherchant à adopter des mesures équitables, en vue de l'indépendance de ce pays, la Grande-Bretagne a dû faire face au fait que la minorité blanche refuse à l'heure actuelle de céder le pouvoir à la majorité noire et que la capacité des Britanniques d'influer sur la situation est très limitée. Même les sanctions obligatoires des Nations Unies n'ont pas été assez fortes pour amener ce transfert de pouvoir. Le seul autre moyen de produire un changement radical aurait été le recours à la force, procédé que chacun des Gouvernements britanniques successifs a jugé inac-

#### SOMMAIRE

Point de vue du Canada sur les propositions de règlement en Rhodésie .....	1
Pas de retombées de l'essai d'Amchitka ...	2
Hommage de la Fonction publique à Norman McLaren .....	3
Collection de minerais au ROM .....	3
Les arbres de Noël du Québec .....	4
Le Programme des initiatives locales .....	5
L'école des langues de la Fonction publique .....	6
Mémoire en faveur des pièces canadiennes .....	6

\*\*\*\* VOEUX DE JOYEUX NOËL ET D'HEUREUSE ANNÉE À TOUS NOS LECTEURS \*\*\*\*

ceptable. M. Godber, ministre britannique d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth, que j'ai vu le 27 novembre, m'a donné à entendre que dans ce genre d'impasse des facteurs comme la stagnation politique pour les Africains rhodésiens, la tendance vers l'*apartheid*, l'isolement des Rhodésiens, par rapport au monde extérieur et le déséquilibre du développement économique et social en Rhodésie ont porté les autorités britanniques à penser que le *statu quo* perpétuel présentait de sérieux inconvénients. Ces considérations sont entrées en ligne de compte dans la décision prise par le Gouvernement britannique de faire ces propositions qui, espère-t-il, devraient fixer un nouveau point de départ pour l'évolution politique de la Rhodésie.

Nous nous attendons à ce que beaucoup de gouvernements africains manifestent une grande méfiance à l'égard des propositions. Il est bien compréhensible qu'ils désirent voir tous les Africains de Rhodésie jouir des mêmes avantages que ceux qu'ils ont eux-mêmes obtenus en accédant à une indépendance fondée sur le gouvernement de la majorité. Le Canada approuve entièrement le désir des Africains de réaliser l'abolition de toutes les formes de discrimination raciale dans toute l'Afrique et le plein exercice des droits politiques pour tous les peuples africains, vœu qu'ils ont exprimé et que nous avons exprimé nous-mêmes à maintes reprises aux Nations Unies et aux réunions du Commonwealth.

Le Commonwealth n'a pas réussi dans ses tentatives de solution du problème rhodésien. Cela ne signifie aucunement, à mon avis, que le Commonwealth voie décliner son importance. Au cours de sa brève existence en tant qu'association multilatérale, il a contribué hautement à l'évolution qu'entraînait l'accession à l'indépendance de ses membres d'Asie, d'Afrique et des Antilles. Le Canada a confiance que le Commonwealth continuera de jouer un rôle vital pendant les années soixante-dix.

#### LE POINT DE VUE DES RHODÉSIENS

Aux termes des propositions, on cherchera à obtenir le point de vue du peuple rhodésien. Il est parfaitement juste qu'il en soit ainsi. Voilà qui constitue, de toute évidence, un élément-clé de toute possibilité de règlement. La clause qui prévoit la nomination d'une Commission par la Grande-Bretagne représente une tentative sérieuse de sonder l'opinion des Africains de Rhodésie. Il y a là néanmoins des complications inévitables. La vaste majorité du peuple n'a eu que très peu l'occasion, dans le passé, d'exprimer sa volonté politique, et aucunement à l'endroit de questions constitutionnelles compliquées. Il y a des limitations physiques qui font que la Commission ne peut, certes, consulter tout le monde. Un autre motif de préoccupations est l'état d'urgence qui régnera, semble-t-il, durant les délibérations de la Commission. Les partis nationalistes africains

(du genre de ceux qui sont venus au pouvoir ailleurs), notamment le ZAPU et la ZANU, continueront, semble-t-il, de ne pas pouvoir travailler, et leurs chefs se trouveront empêchés d'influencer l'opinion publique pendant les consultations.

Je suis sûr de me faire le porte-parole de tous les députés en disant que nous espérons qu'en dépit de ces limitations, la Commission pourra vérifier le point de vue du peuple rhodésien et notamment de la population africaine, et s'assurer que l'accord envisagé est pour eux acceptable. Je suis convaincu que des hommes de l'intégrité de ceux qui ont été nommés futurs président et vice-présidents feront rapport non seulement sur les vues qu'ils entendront, mais aussi sur le caractère adéquat des méthodes employées pour obtenir ces vues.

En tant que Canadiens, nous pouvons considérer les propositions comme inférieures à ce qui est souhaitable, mais nous ne saurions nous instituer juges, à la place du peuple rhodésien, en déterminant s'il est préférable de voir les choses continuer comme elles sont ou d'accepter le règlement qui a été proposé.

Quel que soit le dénouement, le Canada ne cessera aucunement de porter intérêt à la réalisation de la démocratie totale et de la justice sociale en Rhodésie.

#### PAS DE RETOMBÉES DE L'ESSAI D'AMCHITKA

Le Service canadien de contrôle des retombées radio-actives n'a détecté aucune radio-activité attribuable à l'essai souterrain d'un engin de 5 mégatonnes, effectué par la Commission de l'énergie atomique des États-Unis, dans l'île d'Amchitka, le 6 novembre.

Avant l'essai d'Amchitka, les vingt-quatre postes du réseau national d'échantillonnage atmosphérique avaient été mis en état d'alerte et, par la suite, des échantillons quotidiens ont été recueillis et analysés par la Division de la radioprotection, à la Direction de l'hygiène du milieu du ministère de la Santé.

Le ministère applique un programme permanent de surveillance de la radio-activité dans l'air, dans l'eau et dans les produits laitiers. Le réseau d'échantillonnage de l'air est le premier point de détection et il peut évaluer dans l'atmosphère les traces les plus minimes de radio-activité provenant de l'essai d'un engin nucléaire. Par exemple, l'émission mineure provoquée par l'essai américain effectué dans le Nevada, en décembre 1970, a laissé des traces de produits de fission, qui ont été rapidement observées grâce aux échantillons d'air prélevés dans la région Toronto-Windsor. L'augmentation de ces traces, toutefois, a été si minime qu'on l'a estimée sans importance du point de vue sanitaire.

Le récent essai d'Amchitka n'a rien changé aux niveaux normaux de radio-activité de l'air, établis précédemment.

## HOMMAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE À NORMAN McLAREN

L'artiste et grand promoteur de l'industrie cinématographique Norman McLaren se verra décerner le Prix 1971 de la Fonction publique du Canada pour services insignes. C'est la plus grande marque d'honneur qui puisse échoir à un employé de la Fonction publique.

Le premier ministre Trudeau a annoncé que le choix du jury, composé de cinq membres, s'était finalement porté sur M. McLaren, âgé de 57 ans, réalisateur à l'Office national du film (O.N.F.).

Le prix consiste en une mention honorable signée par le gouverneur général et le premier ministre, à laquelle s'ajoute un montant de \$5,000. Une cérémonie d'attribution aura lieu à la résidence du gouverneur général à une date ultérieure.

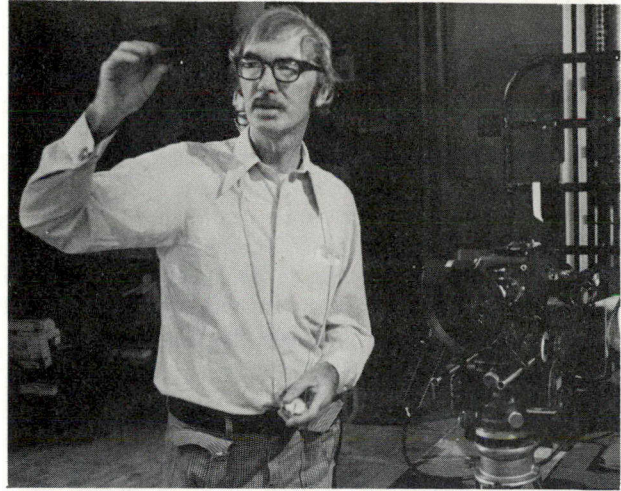
D'origine écossaise, ce cinéaste fait partie de l'Office national du film depuis 1941 et s'est taillé une réputation internationale qui lui a valu plus de cinq cents prix et mentions honorables à divers festivals du film.

Le Prix pour services insignes a été décerné pour la première fois en 1966, à M. W.B. Lewis, de l'Énergie atomique du Canada limitée, et, par la suite, à MM. R.B. Bryce, alors sous-ministre des Finances; Louis Rasminski, gouverneur de la Banque du Canada; Marcel Cadieux, alors sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures et James M. Harrison, sous-ministre adjoint de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

### BIOGRAPHIE

Norman McLaren est né à Stirling, en Écosse. Son premier film d'actualités date du temps où il était étudiant à la *Glasgow School of Art*. La qualité de son travail à cette école attire l'attention de John Grierson, alors directeur de la Section cinématographique du ministère des Postes de la Grande-Bretagne. De 1937 à 1939, M. McLaren travaillera pour cette Section cinématographique. C'est à cette époque qu'il réalise son premier film d'animation, en dessinant directement sur la pellicule — technique qui devait plus tard le rendre célèbre. En 1939, il émigre à New York, fait un film pour la chaîne de télévision NBC, et travaille pour son propre compte avant d'entrer, en 1941, à l'Office national du film.

Sa première oeuvre à l'O.N.F. est une série de



Norman McLaren à l'oeuvre.

courts métrages d'animation sur divers programmes gouvernementaux. En 1943, l'Office le charge de créer une section d'animation où ses remarquables travaux de pionnier dans le domaine des techniques sonores et des techniques d'animation vaudront la renommée, tant à McLaren qu'à l'O.N.F.

A deux reprises, M. McLaren, s'est absenté du pays pour réaliser, à la demande de l'UNESCO, des ouvrages didactiques de base, en Chine en 1949, et en Inde en 1953.

Celles de ses oeuvres qui ont été couronnées, dont *Neighbours* qui a reçu l'Oscar du meilleur court métrage à Hollywood en 1952, ont été projetées dans le monde entier et ont largement contribué à créer l'image qu'on se fait du Canada à l'étranger. Parmi ses créations récentes, *Pas de deux* (1968) a été fort applaudi à 15 grands festivals internationaux. En 1969, le musée Guggenheim de New York a présenté un festival de ses films.

M. McLaren a reçu de nombreuses décorations, dont la première médaille de l'Académie royale canadienne des arts en 1963, la médaille du Conseil des arts du Canada en 1966, ainsi que des doctorats honorifiques de l'Université McMaster et de l'Université de Montréal. Il est membre de l'Ordre du Canada, dont il a reçu la médaille pour services éminents en 1968.

### COLLECTION DE MINERAIS AU ROM

De remarquables échantillons de minerais de la Collection Froberg ont récemment été exposés à la Galerie des minerais du *Royal Ontario Museum*. De l'avis des experts, cette collection de feu Hans Froberg est la plus belle du genre au Canada. Le Musée a pu en faire l'acquisition grâce à une subvention de l'*International Nickel Company of Canada*.

La collection d'environ 3,500 échantillons de toutes les parties du monde comprend des minerais fort rares, de nombreux spécimens d'or et d'argent et de précieux documents de référence.

Arrivé au Canada en 1934, M. Froberg a été pendant 30 ans l'un des plus éminents conseillers miniers du pays. A ce titre il a parcouru le monde, ce qui lui a permis d'acquérir de rares échantillons dans les régions les plus lointaines.

## LES ARBRES DE NOËL DU QUÉBEC

En dépit de la forte concurrence de l'arbre de Noël artificiel, la culture des arbres de Noël naturels prend de l'ampleur dans le Québec. Certains cultivateurs des Cantons de l'Est ont même délaissé complètement toute autre culture que celle des arbres de Noël, de sorte qu'ils transforment graduellement leurs terres en véritables plantations dont le rendement s'annonce prometteur.

Le Québec ne peut assurer seul les débouchés à la production d'arbres de Noël. Le marché québécois des arbres de Noël se trouve donc aux États-Unis où ce marché a tendance à diminuer en raison de la



*En dépit d'une forte demande pour les arbres artificiels, la culture des arbres de Noël naturels assure encore un bon revenu au producteur québécois.*

concurrence plus forte des arbres artificiels; toutefois, la demande pour les arbres cultivés ou de qualité est suffisante pour assurer un bon revenu à tout producteur consciencieux et travaillant.

### EXIGENCES DE L'ACHETEUR

L'acheteur américain a des exigences dont doit tenir compte le producteur: il ne se contente plus de chargements d'arbres de toutes dimensions et de toutes couleurs, arrachés au hasard de n'importe quelle terre à bois. La hauteur des arbres, par exemple, variera entre deux et trois pieds pour les arbres sur table, et atteindra une moyenne de six pieds pour

les autres arbres. Les couleurs les plus en demande sont celles d'un bleu ou d'un vert foncé plutôt que vert clair. Enfin, le feuillage doit être solide en aiguilles, d'un verdoyant sain, bien développé, fourni et taillé.

Les essences les plus recherchées sont le pin sylvestre (27 p. cent) le sapin Douglas (22 p. cent), le sapin baumier (12 p. cent). Près de la moitié des arbres de Noël importés proviennent des plantations situées près de la frontière américaine. La distance du marché est importante pour le producteur, car les longs parcours seront néfastes pour certaines essences qui perdront leurs aiguilles en cours de route. Les tendances du marché indiquent que les arbres cultivés prennent de plus en plus la place des sauvages ou des arbres sauvages coupés au hasard dans les bois.

Ce sont le pin sylvestre et le sapin baumier qui conviennent le mieux aux sols et au climat québécois pour la culture de l'arbre de Noël. Le sapin en particulier présente certains avantages: il croît plus difficilement aux États-Unis qu'au Québec, d'où une moins forte concurrence; la taille du sapin est aussi moins onéreuse que celle du pin sylvestre; les aires de culture pourraient être converties en forêts de bois d'oeuvre si le "marché" devenait mauvais.

### CULTURE ET RENDEMENT

La culture de l'arbre de Noël exige relativement peu d'opérations et de main-d'oeuvre, ce qui permet à certains cultivateurs âgés ou privés de main-d'oeuvre familiale de trouver une activité qui leur permette de



*La préparation de l'arbre pour Noël.*

vivre convenablement sans les soucis administratifs et les efforts physiques qu'exige une ferme moyennement rentable.

Grâce à l'aide du ministère des Terres et Forêts qui fournit aux producteurs d'arbres de Noël non seulement les plants nécessaires à la culture, mais aussi les conseils de ses ingénieurs forestiers pour améliorer le rendement des plantations privées, certains producteurs sont fort encouragés par les perspectives d'avenir.

La durée des travaux de culture d'un arbre de Noël ne dépasse pas 10 ans en moyenne, de sorte que le producteur doit assurer une rotation sur sa ferme pour la plantation la taille et la récolte des arbres.

Une terre peut donner environ 1,000 sujets à l'acre. Mais en fonction de la rotation sur 10 ans, l'exploitant d'une terre de vingt acres ne récoltera que l'équivalent de deux acres et ne fera des plantations que sur deux acres également chaque année.

Le coût moyen de production d'un arbre de Noël cultivé est de \$1.00. Vendu entre \$2.00 et \$4.00 à l'importateur américain, selon sa qualité et sa grosseur, l'arbre de Noël cultivé peut assurer un revenu intéressant aux producteurs, compte tenu des opérations réparties sur de courtes périodes de l'année et des possibilités d'agrandissement des aires de culture. Certains producteurs des Cantons de l'Est visent déjà une production annuelle de 10,000 à 20,000 arbres de Noël. En 1970, le Québec a exporté environ 1,300,000 arbres de Noël aux États-Unis, dont plus de la moitié provenaient des Cantons de l'Est.

## LE PROGRAMME DES INITIATIVES LOCALES

La liste des premiers projets approuvés dans le cadre du Programme des initiatives locales a été annoncée récemment par M. Marcel Prud'homme, secrétaire parlementaire de M. Otto Lang, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

"Le programme", a précisé M. Prud'homme, "connaît un succès remarquable à travers le Canada. Nos bureaux régionaux ont reçu au-delà de 1,000 requêtes à ce jour. Je prévois que, désormais, les demandes seront approuvées ou rejetées dans un délai de 10 jours environ après réception."

Les exemples de projets dévoilés vont de la construction d'une polyclinique médico-dentaire à Deer Lake, Terre-Neuve, jusqu'à la mise sur pied de services spéciaux pour personnes défavorisées, par l'intermédiaire de la *Helping Hand Organization* à Edmonton, Alberta. La *Deer Lake Public Health Association* recevra jusqu'à \$32,282 pour la réalisation de son projet, qui, prévoit-on, créera 30 nouveaux emplois dans la localité cet hiver. A Edmonton, *The Helping Hand* recevra jusqu'à \$62,864 pour embaucher 25 personnes qui fourniront des services tels que le

déneigement, les réparations d'électricité, l'entretien et autres travaux au profit des personnes âgées, aveugles, infirmes ou invalides, parents seuls ou autres personnes dans le besoin.

Le comité paroissial catholique de Alberton, Île-du-Prince-Édouard, recevra jusqu'à \$56,400 pour collaborer à un projet de \$172,240 pour la construction d'un centre d'éducation chrétienne et d'une chapelle. Trente nouveaux emplois seront établis par ce projet durant l'hiver, estime-t-on.

Une somme de \$31,150 a été approuvée pour procurer 12 nouveaux emplois dans le cadre d'un projet proposé par le Conseil des Wycocomagh, visant l'amélioration de l'habitation sur la réserve du comté Inverness, Nouvelle-Écosse.

Deux projets offriront des services de garderie pour enfants en bas âge dont les parents travaillent: la *Prince George Day Care Society* recevra jusqu'à \$29,790 pour employer 15 personnes dans trois nouveaux centres à Prince George, Colombie-Britannique; la Garderie coopérative de Saint-Hyacinthe recevra jusqu'à concurrence de \$19,185 pour engager six personnes et fonder une garderie à Saint-Hyacinthe, Québec.

Au Nouveau-Brunswick, le Comité sportif de Saint-Jacques recevra jusqu'à \$22,963 pour un projet qui nécessitera 12 personnes pour construire, réparer, entretenir et surveiller des patinoires et circuits de moto-neige.

Une somme de \$13,300 a été approuvée pour aider un projet du YMCA à Saint Thomas, Ontario, qui emploiera six personnes à rénover et repeindre l'édifice du YMCA.

L'Association des locataires métis et indiens de Winnipeg, Manitoba, recevra jusqu'à \$19,655 pour engager six personnes et aider les Indiens et Métis de Winnipeg à résoudre des problèmes d'habitation, de location et d'assistance sociale.

Le *Saskatchewan Council for Crippled Children and Adults* recevra jusqu'à concurrence de \$22,246 pour embaucher 10 personnes handicapées et adresser 240,000 pièces de courrier qui seront expédiées par l'association à ses donateurs.

"Cet échantillonnage de projets donne une idée de la gamme des activités proposées par les collectivités à travers le Canada", a dit M. Prud'homme. "Le nombre et la qualité des requêtes soumises à ce jour indiquent déjà que le programme ne pourra inclure tous les projets qui rencontrent la limite des critères fixés lorsque le programme fut d'abord annoncé. Le but du programme est de distribuer les fonds disponibles au plus grand nombre et d'encourager la création de services et équipements venant s'ajouter à ceux que la collectivité aurait de toute façon mis sur pied. Cependant, le programme devra exclure tous projets ayant trait aux institutions éducatives et leurs terrains, les hôpitaux et leurs terrains ainsi que les transports souterrains ou autres", a conclu M. Prud'homme.

## L'ÉCOLE DES LANGUES DE LA FONCTION PUBLIQUE

C'est en 1964 que 42 fonctionnaires et cinq professeurs s'embarquèrent dans une nouvelle expérience: l'enseignement de la seconde langue à la Fonction publique du Canada.

Aujourd'hui, après sept ans, la Commission de la Fonction publique du Canada dispense des cours à quelque 9,000 étudiants par an, emploie environ 400 professeurs de langues et dirige des écoles dans tout le Canada.

Cette expansion phénoménale s'explique par la décision du Gouvernement fédéral de créer une Fonction publique bilingue. Le président de la Commission de la Fonction publique, M. J.J. Carson, définit l'objectif en ces termes: "Une Fonction publique capable d'offrir ses services dans les deux langues là où cela est nécessaire et offrant aux francophones et aux anglophones les mêmes chances de satisfaire leurs aspirations professionnelles."

C'est surtout dans la région de la capitale nationale que s'exercent les activités de la Commission en matière de formation linguistique mais l'on trouve également des écoles à Montréal, Québec et Winnipeg. Le principal centre linguistique de la Fonction publique, celui d'Ottawa, comprend neuf immeubles. Ce complexe, y compris une école à Hull, emploie environ 300 professeurs de langues et recevra quelque 5,500 étudiants à des cours du jour pendant l'année scolaire et jusqu'à 500 pendant l'été. Il est possible actuellement d'enseigner à 1,400 étudiants puisque l'on dispose d'environ 150 salles de classe et laboratoires de langues.

L'année dernière, par exemple, 5,881 anglophones ont pris part à des cours de français, 679 d'entre eux avaient atteint les niveaux avancés et 1,037 francophones suivaient des cours d'anglais, au niveau avancé pour 582 d'entre eux.

### COURS MIEUX ADAPTÉS

Les premiers cours étaient tout à fait conformes à ceux du secteur privé mais l'on s'aperçut bientôt qu'ils ne permettraient pas de répondre aux besoins particuliers des fonctionnaires fédéraux. Pour résoudre ce problème et élaborer des cours et des méthodes d'enseignement plus adaptés, le Bureau des langues de la Commission réunit un groupe d'experts linguistes qui entreprirent de mettre sur pied un système d'enseignement des langues, considéré actuellement comme l'un des meilleurs au monde.

Ainsi naquit "Dialogue Canada", nouveau cours de français à l'intention des anglophones, fondé sur une méthode d'enseignement audio-visuelle et conçu en fonction des besoins du fonctionnaire canadien.

On peut noter également l'apparition d'un enseignement programmé, sur bandes magnétiques, qui permet aux étudiants d'avancer selon leurs propres

aptitudes, le temps dont ils disposent et leurs exigences.

Afin d'aider les étudiants à corriger leurs erreurs et à devenir plus sûrs d'eux, on commence à utiliser la magnétoscopie dans les classes. Des ordinateurs facilitent l'élaboration des programmes de cours, la compilation des résultats de tests, et l'analyse de l'efficacité des cours.

De plus, la Commission offre également un service d'extension, des cours spécialisés en vue de résoudre certains problèmes d'apprentissage particuliers, un programme de perfectionnement biculturel, et un programme visant à aider les employés à entretenir leurs connaissances linguistiques entre les diverses périodes de stage.

## MÉMOIRE EN FAVEUR DES PIÈCES CANADIENNES

Un mémoire vient d'être soumis à la Commission consultative des Arts et au Conseil des Arts du Canada par le Comité des dramaturges de l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio (ACTRA) et le Cercle des dramaturges.

Il préconise entre autres que le Conseil des Arts adopte une résolution en vue de limiter à 50 p. 00 la teneur étrangère du répertoire des théâtres canadiens subventionnés. Selon le mémoire, des mesures restrictives semblables ont été couronnées de succès dans d'autres média et d'autres pays.

En refutant "l'idée dépassée" que les Canadiens ne se dérangeront pas pour voir des pièces d'auteurs canadiens, le mémoire circonstancié compte les programmes de spectacles théâtraux et le pourcentage des spectateurs. Sur les 108 pièces présentées ces dernières années, 19 étaient canadiennes et 13 d'entre elles des "succès" (c'est-à-dire qu'elles se classaient 1re, 2e ou 3e suivant le chiffre des recettes ou le pourcentage des spectateurs, estimé à plus de 80 p. 100, ou les deux).

Le mémoire attaque "les conceptions erronées, les faux renseignements et l'ignorance crasse, tous éléments mythiques qui conduisent nos directeurs artistiques à se libérer non seulement de leurs obligations envers le théâtre canadien mais aussi envers la dramaturgie mondiale et la postérité". Il signale que les dramaturges canadiens n'ont reçu qu'environ \$14,000 des sept millions accordés l'an dernier au théâtre anglophone. Le mémoire ajoute: "Comme groupe, nous ne le cédon à personne en admiration pour nos directeurs artistiques et leurs administrateurs; en fait, nous les apprécions tellement que nous aimerions passer le reste de nos vies à travailler avec eux."

Le mémoire des dramaturges est l'un des instruments de leur campagne constante visant à assurer une présence canadienne importante dans nos théâtres.